Zeitschrift: Curaviva : revue spécialisée

Herausgeber: Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses

Band: 3 (2011)

Heft: 4: Vie et mort en EMS : accompagner jusqu'au dernier souffle

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Actualités

Suisse

Un label soins palliatifs pour les EMS

S'appuyant sur des modèles étrangers et sur les lignes directrices de l'EAPC (European Association for Palliative Care), l'Association Suisse pour la Qualité en Soins Palliatifs, fondée par palliative.ch, a ainsi créé un nouveau label de qualité spécifiquement orienté sur le système de santé suisse. Les critères de qualité permettent à une institution d'apporter la preuve de l'excellente qualité des soins palliatifs qu'elle offre. Ces critères de qualité sont élaborés par des spécialistes provenant des soins infirmiers, de la psychologie, des secteurs administratif et médical dans le domaine des soins palliatifs. Les listes de critères suivantes ont été établies ou sont en préparation: la liste de critères A (institutions stationnaires spécialisées en soins palliatifs), la liste de critères B (services mobiles spécialisés en soins palliatifs), la liste de critères C (soins palliatifs de longue durée), et la liste de critères D (services mobiles généraux offrant également des soins palliatifs). Les critères de la liste C sont liés au concept même et à la philosophie des soins palliatifs dans l'institution, à l'anamnèse des résidents, aux traitements, soins et accompagnement, aux droits des résidents, au suivi médical, aux soins infirmiers, au travail interdisciplinaire, aux relations avec les proches, à la culture autour du deuil, à la collaboration dans le réseau de soins, et à la gestion de situations critiques. L'Association Suisse pour la Qualité en Soins Palliatifs est responsable de la réalisation des audits. Sur la base des critères de qualité, elle charge des organisations d'experts professionnels de réaliser les audits et de faire leur rapport à la direction de l'association. Cette dernière décide alors de l'attribution du label.
(palliative.ch/Curaviva)

«World Skills» - Résultat honorable pour les ASSC

Les deux assistantes en soins et santé communautaire de Zurich, Arjeta Behluli et Sara Nef, se sont hissées à une très honorable 9e place et décroché ainsi un certificat dans le cadre des Championnats du monde des Métiers, les « WorldSkills », qui se sont déroulés à Londres, début octobre. C'est un très bon résultat pour une première participation. Avec cette équipe d'ASSC, la Suisse pour la première fois représentée dans la catégorie des métiers des soins, dans un concours international. La médaille d'or de la catégorie est revenue à une équipe concurrente de Singapour, l'argent à la Finlande et le bronze à la Suède. Treize nations étaient représentées dans le concours réservé aux professionnels des soins. Sabina Decurtins, l'expert qui a accompagné et coaché Arjeta Behluli et Sarah Nef à Londres, est satisfaite de leur prestation : «Elles se sont très bien débrouillées et ont démontré un bon savoir-faire professionnel.» Pendant quatre jours, les deux ASSC ont géré avec brio différentes situations de soins. Elles avaient notamment pour tâche de changer complètement le linge de lit d'une personne paralysée d'un côté, de gérer une situation d'urgence avec une personne présentant des brûlures et d'expliquer à une jeune patiente souffrant de diabète l'utilisation des piqûres d'insuline. Sabina Decurtins et les deux ASSC travaillent toutes les trois dans l'institution de diaconie Neumünster à Zollikerberg près de Zurich. L'OdASanté a d'ores et déjà pris l'option de participer aux prochains championnats suisses, les «SwissSkills», qui se tiendront à Berne en 2014, pour y représenter le domaine de la santé.
(swe/Curaviva)

Sous le regard attentif des expertes, Arjeta Behluli (à gauche) et Sarah Nef ont fait la démonstration de leurs compétences dans diverses situations de soins. Photo : màd

Fribourg

Les enjeux de la prochaine législature

Les grands partis cantonaux reconnaissent le besoin de développer de nouvelles solutions pour faire face au défi du vieillissement de la population fribourgeoise. Développement de soins palliatifs pour tous, solutions d'habitat conformes aux besoins des personnes âgées, maintien d'une médecine de premier recours dans toutes les régions, plan cantonal de lutte contre la maladie d'Alzheimer, création de structures intermédiaires, projets favorisant la vie communautaire et les liens intergénérationnels, meilleure coordination entre les structures et les

institutions, soutien des aidants et formation des bénévoles, notamment : autant de mesures plébiscitées par toutes les couleurs politiques, dans le cadre d'un sondage réalisé en septembre auprès des partis politiques fribourgeois par la Plateforme Fri-Age/Alter en marge des élections fédérales. En revanche, les avis sont partagés en ce qui concerne le rôle du canton, des communes, voir des régions, dans la mise en œuvre de ces mesures. En effet, si l'Etat est largement reconnu dans son rôle de guide général, notamment de planificateur des questions en lien avec la santé des personnes âgées, ce sont bien les communes qui devraient principalement agir dans le domaine social, dans celui des infrastructures et de la communication. Ces dernières devraient dont toutes disposer d'un concept communal (ou régional) de la personne âgée. A noter que les partis écartent d'emblée l'idée de réunir toutes les structures de la santé sous la bannière cantonale. Enfin, les priorités d'actions sont en lien avec les préoccupations générales des partis politiques : la gauche et le centre réclament des actions plus rapides que les partis de droite.
(Communiqué Fri-Age/Alter)

Vaud

Approche éthique des mesures de contraintes

Suite aux préoccupations croissantes des personnes confrontées aux mesures de contrainte au sein des établissements médico-sociaux, l'Ordre professionnel (OP) de l'Association vaudoise des EMS (Avdems) a conduit une large réflexion sur la question depuis l'été 2009, dont les premières conclusions ont été présentées en juin 2010, à l'occasion d'un symposium de l'Avdems sur les mesures de contrainte en EMS. Ce travail a débouché sur la rédaction de recommandations en la matière, qui s'adressent en priorité aux EMS membres de l'Association vaudoise, mais dont la teneur générale peut trouver un plus large écho, aussi hors des frontières cantonales ! Dans sa démarche, l'OP a choisi d'aller au-delà du point de vue des directions des EMS et des services de l'Etat pour adopter, certes le regard des professionnels des établissements en tenant compte de leurs missions spécifiques respectives, mais surtout celui des résidents et de leurs proches. Il s'agissait dès lors d'aborder la question sous un angle éthique, qui prend davantage en compte la dimension subjective des mesures de contrainte, c'est-à-dire la perception que chaque résident a d'une mesure éventuelle à laquelle il serait soumis. Concrètement, le document de l'OP dresse un état des lieux des mesures de contraintes, les replace dans le cadre légal cantonal, national et international, énumère les définitions existantes qu'en donnent divers organismes et propose sa propre définition. En conclusion, l'OP liste une vingtaine de recommandations, qui n'ont pas force légale, mais qui visent à sensibiliser sur la question des mesures de contrainte et incitent à s'interroger sur leur pertinence avant toute mise en œuvre. Ces recommandations sont appelées à évoluer, notamment dans la perspective de la prochaine entrée en vigueur, dès 2013, du nouveau droit de la protection de l'adulte. Le document dans son intégralité est à disposition sur le site de l'Avdems, sous www.avdems.ch > Publications > Ordre professionnel.
(OP/amn)

Quel devenir des ASSC vaudoises ?

La Direction de l'enseignement postobligatoire et le Service de la santé publique ont mandaté les deux Hautes Ecoles Spécialisées (HES) de la santé du canton de Vaud (HECVSanté et HEdS-La Source) pour réaliser une première enquête sur le devenir des assistantes en soins et santé communautaires vaudoises. Toutes les ASSC certifiées entre 2001 et 2009 ont été recensées, puis sollicitées pour répondre à un questionnaire sur les grandes lignes de leurs parcours. Cette phase de l'enquête a été complétée par des entretiens semi-dirigés auprès d'ASSC, d'acteurs clés de la formation et des milieux professionnels. Parmi la population étudiée, les résultats se présentent en trois groupes bien distincts et déterminent significativement les perspectives de carrière des ASSC. Si l'enquête a pu mettre en évidence une réelle satisfaction des personnes à travailler dans le secteur de la santé, elle a aussi permis de relever les difficultés de positionnement que certaines ou certains ASSC rencontrent dans leur pratique. Le rapport conclut avec 25 recommandations visant à améliorer la place des ASSC dans les milieux de soins.
(www.ecolelasource.ch)

Réinsertion dans le secteur des soins

Face au manque de personnel dans les EMS, l'Avdems (Association vaudoise d'EMS, et le Service cantonal de l'emploi (SDE) ont développé un programme de réinsertion professionnelle. Mis en place pour deux ans en mars 2010, le programme «Réorienter une carrière en EMS» s'adresse aux demandeurs d'emploi au bénéfice du revenu d'insertion ou inscrits au chômage depuis plus de neuf mois et vise à les réorienter dans le secteur médico-social en leur donnant accès à une première expérience professionnelle en EMS. Le programme se déroule pendant huit mois au sein d'un EMS et alterne théorie et pratique. A la fin de la formation, les participants reçoivent une attestation de l'Avdems qui leur sert de validation des acquis et qu'ils peuvent faire valoir comme passeport pour leur futur emploi. Pour les personnes qui sont dans le secteur des soins, un examen final a lieu, évalué par des experts externes. Ceux qui réussissent obtiennent un statut similaire à celui d'aide-infirmier avec formation d'auxiliaire Croix-Rouge. Après une année de fonctionnement, le bilan du programme est encourageant. Comme le relève Théo Wyssmann, responsable de formation à l'Avdems, les EMS soulignent la plus-value de cette formation qui rend les nouveaux collaborateurs rapidement opérationnels. Sur les 84 candidats qui ont participé à cette première volée, 67 ont terminé le programme complet. Parmi eux, 30 ont signé un contrat à durée indéterminée en EMS. Les 37 participants qui ont terminé le programme mais pas encore trouvé de travail bénéficient d'une bourse à l'emploi sur le site internet de l'Avdems qui propose leurs profils résumés et leurs coordonnées. Les EMS peuvent ainsi prendre contact directement avec les intéressés. Vu le succès de cette nouvelle mesure, le SDE souhaite reconduire cette expérience pour une nouvelle période de deux ans.
(24 Heures)